

MODULE 1 : COMPRENDRE, REPÉRER LES SITUATIONS DE VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES ET ORIENTER LES VICTIMES (PRÉSENTIEL)

Cette formation vise à accompagner les agentes et agents de la fonction publique hospitalière à une meilleure compréhension des situations de violences sexistes et sexuelles qui peuvent survenir au travail, afin qu'ils et elles soient en capacité de caractériser les faits à partir du référentiel légal, les détecter le plus en amont possible et orienter les victimes.

Il s'agit d'une formation dispensant les fondamentaux sur les situations de violences sexistes et sexuelles, elle peut être pertinente pour toute personne souhaitant monter en compétence sur le sujet et partager une même culture de l'égalité.

PUBLIC VISE :

➤ Tous publics de la FPH dont médecins, personnel encadrant, responsables RH

ANIMÉ PAR :

➤ Groupe Egaé

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

➤ Jusqu'à 15 personnes

DURÉE :

➤ 1 jour – 7 heures

PREREQUIS :

➤ Aucun pré-requis

CONTACT :

➤ formations-
anfh@groupe-egae.fr

OBJECTIFS

- Caractériser les violences sexistes et sexuelles au travail
- Identifier les enjeux spécifiques liés à la fonction publique hospitalière sur le sujet
- Connaître les voies et sanctions encourues, les responsabilités de chacun·e
- Connaître les mécanismes des violences
- Identifier les différents niveaux de conséquences
- Prévenir et participer à la prévention
- Répondre aux objections et stéréotypes sur le sujet
- Détecter et repérer des situations
- Réagir lorsqu'on est témoin d'une situation de violences
- Accueillir la parole, accompagner, signaler et orienter
- Prendre soin de soi

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

➤ **Quiz et textes à trous**
La formation propose plusieurs séquences interactives afin de présenter le cadre légal et les chiffres clés sur les différents faits de violence (agissement sexiste, cyberharcèlement, harcèlement sexuel, agression sexuelle, viol).

➤ Études de cas et mises en situation

La formation utilise de nombreuses études de cas et mises en situation à analyser en petits groupes ou en collectif pour savoir comment détecter, réagir ou accueillir la parole d'une victime.

PROGRAMME

MATIN

• Introduction (15 min)

Objectifs et programme, tour de table, règles

• Caractériser les violences (1h45)

L'intervenant·e revient sur les définitions légales et les chiffres clés pour chaque fait : agissement sexiste, cyberharcèlement, harcèlement sexuel, agression sexuelle et viol.

Pause (15 min)

• Spécificités et facteurs de risque (30 min)

Les participant·es réfléchissent au contexte de la FPH et partagent leurs constats en collectif.

• Les conséquences des violences (15 min)

Les participant·es réfléchissent aux conséquences des violences pour la victime, l'équipe et la structure.

• Les mécanismes des violences (30 min)

À partir d'une étude de cas, l'intervenant·e présente les mécanismes des violences.

APRÈS-MIDI

• Anti-sieste (10 min)

Bataille de questions.

• Voies et sanctions encourues (30 min)

L'intervenant·e complète un tableau présentant les différentes procédures possibles en cas de violence (disciplinaire, pénale et civile). Rappel des obligations de l'employeur sur le sujet.

• Prévention des violences (20 min)

L'intervenant·e propose au groupe de lister les actions de prévention possibles.

• Détecter, repérer des situations (30 min)

Le groupe identifie les signaux d'alerte et outils/méthodes pour détecter des violences.

Pause (15 min)

• Réagir en tant que témoin (20 min)

Le groupe s'entraîne à identifier le type d'agissement et la réaction appropriée en fonction du niveau de gravité.

• Accueil de la parole, signalement, orientation (40 min)

À partir d'une mise en situation collective, le groupe s'entraîne à accueillir la parole d'une victime, rédiger un mail de signalement et orienter la personne.

• Réponse aux objections (15 min)

L'intervenant·e propose au groupe de s'entraîner à déconstruire les idées reçues sur les violences.

• Prendre soin de soi (15 min)

Échanges sur les mécanismes à mettre en place pour se protéger.

• Conclusion (15 min)

Bilan, tour de table, formulaire d'évaluation.

MODULE 2 : CONSTRUIRE ET DÉPLOYER UN PROCESS DE PRÉVENTION ET DISCIPLINAIRE AU SEIN DE SON ÉTABLISSEMENT (PRÉSENTIEL)

Cette formation vise à outiller les RH, l'encadrement et les représentant·es du personnel à développer des actions de prévention des violences sexistes et sexuelles et à être en capacité de traiter les signalements dans le cadre d'une procédure de signalement construite en amont.

Elle est ouverte aux agent·es œuvrant pour la prévention et le traitement des violences au travail. Elle permettra aux participant·es de maîtriser les fondamentaux pour caractériser la nature des signalements, identifier leur niveau de gravité, lancer une enquête interne, conduire un entretien d'enquête et lancer une procédure disciplinaire.

PUBLIC VISE :

- Responsables RH,
- Cadres intermédiaires
- Membres du CSE

ANIMÉ PAR :

- Groupe Egaé

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

- Jusqu'à 15 personnes

DURÉE :

- 1 jour – 7 heures

PRÉREQUIS :

- Avoir participé au module 1, « Comprendre, repérer les situations de violences sexistes et sexuelles et orienter les victimes ».

CONTACT :

- formations-anfh@groupe-egae.fr

OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre réglementaire
- Impulser un plan de prévention au sein de son établissement, mobiliser les acteurs et ressources internes (agir en prévention)
- Développer des partenariats locaux (agir en prévention)
- Savoir identifier la nature des faits, identifier des indicateurs pour évaluer l'urgence et la gravité (agir en situation)
- Rédiger un protocole de traitement des violences (agir en situation)
 - La phase exploratoire
 - Les principes d'une enquête interne et ses étapes
 - Conduire des entretiens d'enquête
 - Rédiger un rapport d'enquête
 - Lancement d'une procédure disciplinaire
- Prendre soin de soi

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- **Quiz et textes à trous**
La formation propose plusieurs séquences interactives afin de rappeler le cadre légal.
- **Travaux de groupe & brainstorming**
La formation propose des temps en petits groupes pour valider des connaissances de manière collective, construire des outils et faire émerger des idées.
- **Études de cas et mises en situation**
La formation utilise de nombreuses études de cas et mises en situation pour valider les acquis.

PROGRAMME

MATIN

- **Introduction (10 min)**
Objectifs et programme, tour de table, règles
- **Rappel du module 1 (15 min)**
L'intervenant·e propose un rappel des éléments du module 1 sous forme d'exercice en petits groupes.
- **Le cadre réglementaire (20 min)**
L'intervenant·e propose un rappel du cadre légal à partir de mises en situations (nature des faits, procédures, sanctions encourues, etc.).
- **Le plan de prévention (60 min)**
L'intervenant·e dessine avec le groupe une feuille de route de prévention, les actions sont affinées au fur et à mesure et priorisées.
 - Pause (15 min)
- **Identifier la nature des faits, et les indicateurs pour évaluer l'urgence et la gravité (20 min)**
L'intervenant·e présente des études de cas permettant de dresser une liste d'indicateurs pour évaluer la gravité de la situation.
- **L'enquête interne : principes et étapes (70 min)**
L'intervenant·e présente les différentes étapes et les outils et méthodes à actionner à chaque étape ainsi que les freins et difficultés à anticiper.

APRÈS-MIDI

- **Anti-sieste (10 min)**
Bataille de questions.
- **L'entretien d'enquête (45 min)**
L'intervenant·e présente les outils et méthodes d'un entretien d'enquête (contexte, posture, questions).
- **Le rapport d'enquête (15 min)**
L'intervenant·e présente le contenu d'un rapport d'enquête et montre un exemple.
- **La suite de l'enquête (15 min)**
L'intervenant·e présente les suites d'une enquête (procédure disciplinaire, reconstruction du collectif...).
 - Pause (15 min)
- **Rédiger un protocole (55 min)**
L'intervenant·e construit pas à pas le protocole de traitement d'une situation de violence (du signalement à la procédure disciplinaire) avec le groupe.
- **Les partenariats locaux (20 min)**
L'intervenant·e amène le groupe à construire une cartographie des acteurs locaux.
- **Prendre soin de soi (15 min)**
Rappels du module 1 et échanges.
- **Conclusion (20 min)**
Bilan, tour de table, formulaire d'évaluation.

Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans la Fonction Publique Hospitalière

(Format présentiel)

Module 1 : comprendre, repérer les situations de violences sexistes sexuelles et orienter les victimes

L'intensification des témoignages impulsée par le mouvement « Me too » (à partir de mai 2017) relayés dans le contexte hospitalier par des mouvements comme « Paye ta blouse » ou « Balance ta blouse », a bouleversé les représentations de chacun des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS).

En parallèle des mouvements sociétaux, les pouvoirs publics se sont emparés de la lutte contre les VSS, notamment par l'article L 4121-1 du Code du travail (applicable à la fonction publique) : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ».

PUBLIC VISE :

➤ Tout public de la FPH dont les médecins, les encadrants, les responsables RH des établissements de la FPH (sanitaires, sociaux et médico-sociaux)

ANIMÉ PAR :

➤ FORMAVENIR PERFORMANCES

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

➤ 16 participants maximum

DURÉE :

➤ 1 jour (7 heures)

PRÉREQUIS :

➤ Pas de prérequis

CONTACT :

➤ Administratif
Clara NICOLAIEFF
01 80 06 90 11
cnicolaieff@formavenir-performances.fr

➤ Pédagogique et commercial :
Claire MANGENET
06 03 23 57 27
cmangenet@formavenir-performances.fr

OBJECTIFS

➤ Comprendre, repérer les situations de VSS et orienter les victimes

➤ Caractériser les VSS dans le secteur sanitaire et médico-social et leurs différents modes d'expression dont le cyberharcèlement, repérer les facteurs de risque spécifiques à la FPH

➤ Dépasser les préjugés et les stéréotypes, identifier les mécanismes des violences et le phénomène de l'emprise, du psycho-traumatisme, des conséquences physiques, psychologiques et somatiques

➤ Contribuer à l'identification des victimes de VSS par des méthodes et des outils adaptés

➤ Savoir accueillir une révélation et poser un cadre d'entretien/ Développer une posture d'accueil de la parole

➤ Connaître les obligations et les responsabilités de l'administration et des personnels. Identifier les sanctions encourues

➤ Discerner les ressources et les procédures internes à son établissement, les structures d'appui sur son territoire Mobiliser des outils et des ressources pour orienter les victimes

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Des méthodes pédagogiques variées centrées sur une pédagogie active

- Test de positionnement
- Apports didactiques
- Exercices pratiques et simulations
- Diaporama
- Etudes de cas
- Analyse réflexive des pratiques professionnelles
- Groupes de travail et restitution

PROGRAMME

JOUR 1 :

- Compréhension et repérage des situations de Violences Sexistes et Sexuelles
- Représentations, définitions
- Echanges autour des situations relatées par les participants
- Ampleur du phénomène
- Cadre réglementaire
- Les Violences Sexistes et Sexuelles et leurs modes d'expression
- Les situations possibles dans le secteur sanitaire, social et médico-social
- Repérage du lien entre stéréotypes, préjugés, discrimination
- Les mécanismes de l'emprise, ses effets, les difficultés à briser l'emprise de l'agresseur
- Focus sur la notion de consentement dans les pratiques sexuelles
- Les conséquences physiques, somatiques et psychologiques de la violence
- Identification des victimes et signaux d'alerte
- Le cadre de l'entretien dans le cas d'une révélation
- La posture relationnelle adaptée et les techniques d'écoute active
- Collecter les faits, chercher les ressentis, rassurer les victimes
- Les obligations et responsabilités de l'administration et des personnels
- Identification des sanctions encourues (disciplinaires, pénales et civiles)
- Les mesures de protection fonctionnelle
- Acteurs internes et externes, structures d'appuis – cartographie sur le territoire

Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans la Fonction Publique Hospitalière

(Format présentiel)

Module 2 : construire et déployer un process de prévention et disciplinaire au sein de son établissement

L'intensification des témoignages impulsée par le mouvement « Me too » (à partir de mai 2017) relayés dans le contexte hospitalier par des mouvements comme « Paye ta blouse » ou « Balance ta blouse », a bouleversé les représentations de chacun des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS).

En parallèle des mouvements sociétaux, les pouvoirs publics se sont emparés de la lutte contre les VSS, notamment par l'article L 4121-1 du Code du travail (applicable à la fonction publique) : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ».

PUBLIC VISE :

➤ Responsables RH, cadres intermédiaires, membres des CSE etc. des établissements de la FPH (sanitaires, sociaux et médico-sociaux)

ANIMÉ PAR :

➤ FORMAVENIR
PERFORMANCES

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

➤ 16 participants maximum

DUREE :

➤ 1 jour (7 heures)

PRÉREQUIS :

➤ Avoir suivi le module 1 : comprendre, repérer les situations de violences

CONTACT :

➤ Administratif
Clara NICOLAIEFF
01 80 06 90 11
cnicolaieff@formavenir-performances.fr

➤ Pédagogique et commercial :
Claire MANGENET
06 03 23 57 27
cmangenet@formavenir-performances.fr

OBJECTIFS

➤ Construire et déployer un process de prévention et disciplinaire au sein de son établissement

➤ Maîtriser le cadre réglementaire, la qualification juridique des faits, la mobilisation de l'article 40 (pour les professionnels soumis au code de la fonction publique)

➤ Identifier les situations, les types de VSS et les modes d'expression pouvant s'exercer au sein de son établissement. Constituer des indicateurs permettant de juger de l'urgence et de l'importance de situations. Appréhender des modes de preuve. Rédiger un protocole et des procédures disciplinaires

➤ Impulser un plan de prévention au sein de son établissement

➤ Comprendre les articulations entre les obligations de prévention et le principe de présomption d'innocence

➤ Apprécier la conduite à tenir auprès de la victime et de l'agent incriminé, aux différentes phases de la procédure

➤ Mobiliser les acteurs et les ressources internes
Développer des partenariats avec les acteurs locaux

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Des méthodes pédagogiques variées centrées sur une pédagogie active

- Test de positionnement
- Apports didactiques
- Exercices pratiques et simulations
- Diaporama
- Etudes de cas
- Analyse réflexive des pratiques professionnelles
- Groupes de travail et restitution

PROGRAMME

JOUR 1 :

- Etat des lieux des process de prévention et disciplinaires au sein des établissements représentés
- Sensibilisation au cadre juridique pour les professionnels soumis au code de la fonction publique
- Le principe de recours judiciaire
- Les types et modes d'expression des Violences Sexistes et Sexuelles
- L'identification des situations
- La mise en place de procédures d'alerte, de signalement et d'accompagnement des victimes
- Les procédures activables pour protéger et soutenir la victime
- La prise de mesures d'urgences lorsque nécessaire
- La constitution du dossier et le recueil des preuves avec faisceau d'indices
- Le rôle du référent égalité
- Le plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- Outils de diagnostic, outils de prévention et d'informations
- Création de protocole interne lors de la révélation des faits
- La mise en place des mesures de prévention en direction des usagers
- L'articulation entre les obligations de prévention et le principe de présomption d'innocence
- Le positionnement adapté face aux potentielles victimes
- Le positionnement adapté face aux potentiels auteurs
- La mobilisation des partenaires internes : rôles, missions et coordination
- Les partenariats externes avec acteurs locaux et nationaux